

# LE ROEULX

Ref : 4/23 PU

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES  
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU  
PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE

### PERMIS UNIQUE

Concerne la demande de la SA Les Enrobés du Centre en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 afin de construire et exploiter, sur le site "Les Enrobés du Centre", une éolienne d'une puissance nominale maximale de 4,2MW, accompagnée d'une cabinet de tête, de ses auxiliaires, d'un chemin d'accès et d'une aire de montage ainsi que poser des câbles électriques souterrains, sur le territoire de la commune de La Louvière sis rue du Grand Peuplier, 4 bte a à 7110 Strépy-Bracquegnies (catégorie B).

Personne à contacter : Mr M. LOOS.

Le dossier peut être consulté auprès du service Urbanisme-Environnement à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 17 mai 2023	Le 25 mai 2023	Grand'Place, 1 Au Roeulx, le 26 juin 2023 à 10 h	Collège Communal de et à 7070 LE ROEULX et/ou urbanisme@leroeulx.be

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, sur l'entité de La Louvière ainsi que sur les entités du ROEULX et de SOIGNIES, relative à la demande susmentionnée.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le bien se situe en zone d'activité économique industrielle.

Le bien est également compris dans le périmètre couvert par le Guide Communal d'Urbanisme modifié d'application depuis le 6 janvier 1995, qui le situe en aire 20 (unité industrielle).

Le bien est également compris dans le périmètre couvert par le Schéma de développement communal entré en vigueur le 26 février 2005.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est le Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué en vertu de l'article 81, § 2, dernier alinéa du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement, la demande de permis étant relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22, 6° du CoDT,

En effet, il s'agit d'actes et travaux relatifs à la mise en œuvre d'un zoning d'activité économique situé dans un périmètre de reconnaissance fixé par le décret du 11/03/2004 ou de la loi du 30/12/1970 sur l'expansion économique (arrêté du 15/12/1964).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h15 à 12h auprès du service urbanisme- Grand'Place, 1 à 7070 LE ROEULX - Tél : 064/31.07.67.

En dehors des heures de service, toujours sur rendez-vous un jour en semaine (le mercredi) jusqu'à vingt heures en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/31.07.67.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal précité.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 – 6000 CHARLEROI – 071/65.48.80.
- du demandeur : Les Enrobés du Centre – 0496/58.27.88

Le Roeulx, le 10 mai 2023

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

M. Redko

B. Friart